

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHONEde la Communauté de communes **VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 40

Présents : 22

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Séance du 22 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit

et le vingt- deux novembre

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de cette Communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre culturel de Mouriès, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI, Président.

DATE DE LA CONVOCATION

16 novembre 2018

Présents : Mmes et MM, Danièle AOUN, Patrice BLANC, Maryse BONI, Hervé CHERUBINI, Gérard GARNIER, Jean-Louis VILLERMY, Patricia LAUBRY, Jean MANGION, Gisèle PERROT-RAVEZ, Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Jean-Denis SANTIN, Benoit VENNIN, Bernard WIBAUX, Régis GATTI, Michel BLANC, Michel BONET, Yves FAVERJON, Anne GAZEAU-SECRET, Christine GARCIN-GOURILLON, Gilles BASSO, Michel CAVIGNAUX, Jacques JODAR.

DATE D'AFFICHAGE

16 novembre 2018

Excusés : Mmes et MM. Chantal LEMOIGNE, Aline PELISSIER, Nadia ABIDI, Jacques GUENOT, Stéphane GUIGNARD, Pierre GUILLOT, Henri MILAN, Michel FENARDOBJET DE LA DELIBERATION
N° 196/2018Convention de groupement
de commandes. Opération
d'aménagement du parking
de surface de la Libération à
Saint-Rémy de Provence et
désignation des représentants
de la CCVBA**Procurations** :

- Madame Pascale LICARI donne pouvoir à Monsieur Jean-Denis SANTIN
- Monsieur Jack SAUTEL donne pouvoir à Madame Christine GARCIN
- Madame Marie-Pierre CALLET donne pouvoir à Monsieur Jean MANGION
- Monsieur Michel GALLE donne pouvoir à Monsieur Gérard GARNIER
- Madame Sylvette SCIFO ANTON donne pouvoir à Madame Anne GAZEAU SECRET
- Madame Denise VIDAL donne pouvoir à Monsieur Michel BLANC
- Monsieur René FONTES donne pouvoir à Monsieur Bernard WIBAUX
- Madame Françoise JODAR donne pouvoir à Madame Patricia LAUBRY
- Madame Alice ROGGIERO donne pouvoir à Madame Maryse BONI
- Monsieur Pascal DELON donne pouvoir à Monsieur Yves FAVERJON

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis VILLERMY

La séance se poursuivant... Monsieur le Président expose à l'assemblée que la Commune de Saint-Rémy de Provence souhaite aménager un parking de surface de 400 places équipé d'ombrières photovoltaïques Quartier du Clos des Cèdres.

L'opération consiste à viabiliser des terrains appartenant à la commune entre l'espace de la Libération et le chemin Saint Joseph en parking de surface y compris la modification des voies et la desserte par les réseaux nécessaire à l'opération.

Le programme comprend entre autres :

- Des travaux préparatoires ;
- Des travaux de voirie ;
- L'aménagement des accès au parking ;
- La création d'un réseau d'éclairage public et d'un réseau de vidéosurveillance ;
- La création d'un réseau pour des ombrières photovoltaïques ;
- La mise en place d'une borne pour la recharge de véhicules électriques ;
- La mise en valeur d'espaces paysagers.

Le programme comprend également la création des réseaux d'eau potable et d'eau usée (eaux vannes et eaux pluviales).

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de communes **VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

Séance du 22 novembre 2018

(Suite)

L'estimation globale des travaux est répartie comme suit :

- Démolition, terrassement, voirie, signalisation, maintien du réseau d'irrigation, aménagement paysager, éclairage public et autres réseaux secs : 690 000 € HT ;
- Réseau d'eau potable : 46 000 € HT ;
- Réseau d'assainissement : 26 000 € HT ;
- Aménagement du réseau d'eaux pluviales : 188 000 € HT.

Les compétences eau, assainissement et eaux pluviales urbaines ayant été transférées à la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles, Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la nécessité de constituer un groupement de commandes entre la ville de Saint- Rémy- de Provence et la CCVBA au sens de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, pour la gestion globale et rationnelle de l'opération.

Monsieur le Président précise que cette convention prendra effet dès sa signature par les deux parties et s'achèvera à la signature du marché de travaux. La ville de Saint-Rémy de Provence sera le coordonnateur du groupement, les services de la Communauté de communes seront associés à l'élaboration des marchés. Une commission MAPA constituée pour les besoins de fonctionnement du groupement sera créée selon les modalités définies dans la convention. Elle se prononcera sur le classement des offres. Chaque membre du groupement assurera le paiement des entreprises pour la partie qui lui revient.

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur ce sujet.

délai de recours
contentieux devant le
Tribunal administratif de
Marseille contre la présente
délibération est de deux
mois

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de communes **VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

Séance du 22 novembre 2018

(Suite)

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide de :

- **d'approuver** la constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Saint-Rémy de Provence et la Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles pour la passation d'un marché de travaux pour l'opération d'aménagement du parking de surface entre l'espace de libération et le chemin Saint Joseph ;
- **de désigner** comme membres représentants de la CCVBA à la Commission MAPA du groupement :
* **Titulaire** : Laurent GESLIN - **Suppléant** : Michel CAVIGNAUX
* **Titulaire** Benoit VENNIN - **Suppléant** : Marie Pierre CALLET
- **autoriser** Monsieur le Président à signer, en tant que personne responsable la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre du dossier;

Le projet de convention de groupement de commandes est joint à la présente délibération

Par : **POUR** 32 voix - unanimité des suffrages exprimés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI